

Principes généraux :	
Mise en conformité R+3 - aile Ouest	Nécessité de libérer l'intégralité du "plateau" - travaux incompatibles avec le maintien d'une activité d'exploitation : Neutralisation complète des équipements "fluides" (électricité / CVC). Travaux "lourds" : prestations de modification de toiture / prestations de cloisonnement impactant de nombreux locaux. L'ensemble des locaux et circulations devront être vidés (mobilier / équipements informatiques / fournitures / dossiers / etc.) - prestation à la charge de l'exploitant.
Mise en conformité R+3 - aile Est	Nécessité de libérer l'intégralité du "plateau" - travaux incompatibles avec le maintien d'une activité d'exploitation : Neutralisation complète des équipements "fluides" (électricité / CVC). Travaux "lourds" : prestations de modification de toiture / prestations de cloisonnement impactant de nombreux locaux. L'ensemble des locaux et circulations devront être vidés (mobilier / équipements informatiques / fournitures / dossiers / etc.) - prestation à la charge de l'exploitant.
Mise en conformité R+2 - aile Ouest	Nécessité de libérer les "bulles" et la circulation attenante : Travaux "lourds" : prestations de modification de toiture / prestations de cloisonnement impactant les bureaux et la circulation. Les locaux et circulations de la zone devront être vidés (mobilier / équipements informatiques / fournitures / dossiers / etc.) - prestation à la charge de l'exploitant. Possibilité de maintenir l'exploitation au droit de l'aile "Nord" : Travaux "ponctuels" limités au remplacement de portes.
Mise en conformité R+2 - aile Est	Nécessité de libérer les "bulles" et la circulation attenante : Travaux "lourds" : prestations de modification de toiture / prestations de cloisonnement impactant les bureaux et la circulation. Les locaux et circulations de la zone devront être vidés (mobilier / équipements informatiques / fournitures / dossiers / etc.) - prestation à la charge de l'exploitant. Possibilité de maintenir l'exploitation au droit de l'aile "Nord" : Travaux "ponctuels" limités au remplacement de portes.
Mise en conformité R+1	Possibilité de maintenir l'exploitation du niveau : Travaux "ponctuels" limités au remplacement de portes et à l'installation de détecteurs automatiques d'incendie.
Mise en conformité RDC	Nécessité de libérer l'aile "Sud-Est" : Rehausse des cloisons nécessitant une intervention "globale" depuis les bureaux et la circulation. Les locaux et circulations de la zone devront être vidés (mobilier / équipements informatiques / fournitures / dossiers / etc.) - prestation à la charge de l'exploitant. Possibilité de maintenir l'exploitation des autres zones du niveau : Travaux "ponctuels" limités au remplacement de portes et à la modification "légère" de cloisonnements.
Mise en conformité sous-sol	Possibilité de maintenir l'exploitation du niveau : Travaux "ponctuels" limités au remplacement de portes et à l'installation de détecteurs automatiques d'incendie. L'ensemble des stockages dans les circulations devront être évacués - prestation à la charge de l'exploitant.